



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2877

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 6°

objet : Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vuillien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2877**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Requalification des cours Vitton et Roosevelt - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt à Lyon 6° fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Les cours Vitton et Roosevelt constituent un axe structurant est/ouest de 1,5 km reliant Villeurbanne à l'hyper-centre de Lyon.

Le calibrage actuel du cours est hétérogène, de 3 voies de circulation sur la séquence ouest du cours Vitton, à 4 voies de circulation et 2 contre-allées sur la séquence ouest du cours Roosevelt. Le profil actuel du cours est marqué par la présence forte de l'automobile (voies de circulation et places de stationnement).

Les flux piétons sont conséquents sur des trottoirs souvent sous-dimensionnés, bien que règlementaires.

Les flux vélos sont également existants malgré l'absence d'aménagements cyclables.

L'accidentologie est importante sur le cours, avec des accidents graves recensés impliquant, en particulier, des usagers vulnérables, dont un accident mortel en 2016. La totalité des accidents du cours survient aux carrefours, notamment, sur des manœuvres de tourne-à-gauche et le non-respect des feux.

Le cours a également une forte vocation commerciale, avec un linéaire continu de rez-de-chaussée commerciaux sur l'ensemble du périmètre.

**II - Programme du projet**

Les principaux objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- sécuriser les déplacements piétons et cycles,
- apaiser la circulation,
- redynamiser et embellir,
- prendre en compte l'activité commerciale,
- préserver au maximum le stationnement,
- organiser les livraisons.

Le programme comprend la requalification de façade à façade des cours Vitton et Roosevelt, entre l'avenue Thiers à l'est et la place Maréchal Lyautey à l'ouest.

La stratégie opérationnelle retenue est la suivante :

- intervention prioritaire sur le tronçon Tête d'Or/Garibaldi, y compris les carrefours Vitton/Tête d'Or et Vitton/Garibaldi en 2019,
- intervention dans un 2<sup>ème</sup> temps sur les 3 séquences suivantes, dans un ordre restant à définir :
  - . séquence 1 : cours Vitton entre l'avenue Thiers et le boulevard des Belges,
  - . séquence 2 : cours Vitton entre le boulevard des Belges et la rue Tête d'Or,
  - . séquence 3 : cours Roosevelt entre la rue Garibaldi et la place Maréchal Lyautey.

Le tronçon prioritaire sera aménagé en zone 30 avec la création d'un 1<sup>er</sup> plateau surélevé à l'entrée de la zone 30 au niveau du carrefour Vitton/Tête d'Or et d'un 2<sup>ème</sup> plateau surélevé à la sortie de la zone 30, au niveau du tronçon Vitton/Garibaldi. La circulation des cycles se fera en mixité avec la circulation des véhicules motorisés dans le sens de la circulation.

Il sera aménagé à très court terme selon le profil d'aménagement suivant :

- élargissement des trottoirs,
- préservation du stationnement en long,
- réduction de la chaussée à 2 voies de circulation (au lieu des 3 actuelles),
- création d'un contre-sens cyclable entre les rues Boileau et Tête d'Or.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 10 380 000 € TTC.

### **III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Le coût prévisionnel des études et frais de maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre et des travaux sur le tronçon prioritaire et la séquence 2 est estimé à 4,4 M€ se décomposant de la manière suivante :

- budget principal : 4 M€ TTC répartis comme suit :
  - . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 2 M€ TTC,
  - . travaux : 2 M€ TTC ;
- budget annexe des eaux : 200 000 € HT,
- budget annexe de l'assainissement : 200 000 € HT.

Une individualisation d'autorisation de programme a déjà été opérée, au titre de l'autorisation de programme études pour un montant de 250 000 € TTC.

### **IV - CMOU**

L'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de vidéosurveillance, de parcmètres et d'équipements à caractère ludique.

En ce sens, il convient d'adopter une CMOU avec la Ville de Lyon préalablement à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Cette convention désignera la Métropole comme maître d'ouvrage unique.

Une autorisation d'occupation du domaine public métropolitain sera délivrée pour les équipements relevant de la compétence de la Ville de Lyon.

Le montant prévisionnel global affecté par le maître d'ouvrage aux études et travaux de l'opération a été estimée à 12 380 000 € TTC.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole : 10 850 000 € TTC,
- Ville de Lyon : 1 530 000 € TTC.

La Ville de Lyon procédera au versement de sa contribution à l'opération, sur justificatifs, selon les échéanciers prévus dans la convention :

- 40 % au démarrage des travaux sur la base du montant des marchés de travaux,
- 40 % à la réception des ouvrages sur la base du montant des dépenses réelles,
- 20 % à la remise des DOE et sur la base du montant des dépenses réelles ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

- a) - le programme de requalification des cours Vitton et Roosevelt à Lyon 6°,
- b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux études et aux travaux du tronçon défini comme prioritaire du cours Vitton entre les rues Tête d'Or et Garibaldi,
- c) - la CMOU à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon pour l'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt,
- d) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux du tronçon défini comme prioritaire du cours Vitton entre les rues Tête d'Or et Garibaldi, et jusqu'à la rue Boileau pour assurer la continuité cyclable.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie - opération n° OP09O5395 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 3 750 000 € TTC en dépenses et 1 530 000 € TTC en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 350 000 € TTC en dépenses en 2018,
- . 700 000 € TTC en dépenses en 2019,
- . 2 700 000 € TTC en dépenses en 2020 et au-delà et 1 530 000 € TTC en recettes en 2020 et au-delà ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 200 000 € HT en dépenses en 2019,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 200 000 € HT en dépenses en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 000 000 € TTC en dépenses et 1 530 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal, 200 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 200 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, en complément de l'autorisation de programme études mise en place pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses.

**3° - Autorise** le Président à signer la CMOU avec la Ville de Lyon ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

**4° - Les dépenses** à payer au titre de la CMOU seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal, exercices 2018 et suivants - compte 4581.

**5° - Les recettes** à encaisser au titre de la CMOU seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal, exercices 2019 et suivants - compte 4582.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**

.